



Besançon, le 11 mars 2013

RN 19 – La déviation de Port-sur-Saône est déclarée d'utilité publique

L'opération stratégique que constitue, pour l'aménagement du réseau routier national en Franche Comté, la déviation de Port sur Saône, vient de franchir une étape déterminante avec la publication au Journal Officiel du 9 mars 2013 de l'arrêté ministériel de déclaration d'utilité publique signé le 28 février 2013 par Monsieur Frédéric Cuvillier, Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, en charge des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Cet arrêté fait suite à l'enquête publique qui s'était déroulée du 29 février au 31 mars 2012, et au rapport remis au Préfet de la Haute-Saône par la Commission d'Enquête le 28 août dernier.

Les études techniques détaillées ont depuis été entreprises, notamment par la réalisation d'une importante campagne de sondages géotechniques sur l'ensemble du linéaire du projet. Elles vont dans un premier temps permettre d'arrêter le tracé définitif de la déviation au sein de la bande de passage de 300 mètres de largeur environ, qui vient d'être déclarée d'utilité publique. Ce tracé tiendra compte des observations émises par la Commission d'Enquête et des différentes contraintes techniques rencontrées.

Dès que ce tracé sera connu, le public en sera informé par la diffusion d'une lettre d'information. Celle-ci précisera également les engagements pris par le maître d'ouvrage pour répondre aux quatre réserves, dont était assorti l'avis favorable à la déclaration d'utilité publique émis par la Commission d'Enquête, qui portaient sur :

- la mise en place d'une cellule d'accompagnement des personnes expropriées jusqu'à leur relogement,
- la garantie de la gratuité de la déviation de Port-sur-Saône après son inclusion dans la concession autoroutière,
- le périmètre des acquisitions foncières d'opportunité à envisager au niveau du franchissement du hameau du Breuil,
- la limitation de la vitesse à 90 km/h au niveau du raccordement de la déviation sur le giratoire d'extrémité Ouest.

Les propriétaires concernés par des acquisitions de parcelles bâties seront informés individuellement, dans les prochaines semaines, des dispositions prévues.

Cette opération est inscrite au Programme de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national(PDMI) pour un montant de 100 M€ financés à hauteur de 75 % par l'Etat, 12,5 % par la Région Franche-Comté et 12,5 % par le Conseil général de la Haute-Saône.

Les services de l'Etat en charge de cette opération de déviation de Port sur Saône sont pleinement mobilisés pour que les premiers travaux puissent intervenir dès l'hiver 2014-2015.

Contact :

DREAL Franche-Comté – 17E, rue Alain Savary – 25005 BESANCON CEDEX

Tél : 03 81 21 67 00 – Fax : 03 81 21 69 99

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

site internet : www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr